L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres.

MERCREDI, 26 FEVRIER 1890.

PETITES ANNONCES.

TROUVÉ Un jour de la semaine dernière, rue St-Charles, un collier en or pour chien. On peut le réclamer rue Bourbon, 63.
26 fév—2f

ON DEMANDE.

UNE couturière créole pour une famille à la Baie St-Louis. Redresser à Mme Delhomdé, 49 Passage de la Bourse.
26 fév—1f

DE bon gages pour une cuisinière de première classe. Adresser "Cuisinière," bureau de l'ABEILLE.
25 fév—2f

CENT habiles couturières pour faire du tillage de dessous pour dames. De l'emploi toute l'année pour les expérimentées. Tarifs à Lehman, 171 rue Remparts. 17jan—1m

A VENDRE.

1500 Sacs de son de riz, par H. Dabeval, St-Louis Rice Mill, 5 à 14 rue St-Louis. 23 fév—8f

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans—No 19,192—Division E.

Je vertitie que le 2me jour de février 1890, j'ai rendu dans l'affaire ci-dessous jugement à 3½ jours de vacance, savoir :

Sur motion de Martin Voorhies, avocat de la demanderesse, qui fournissant à la cour des certificats produits, il a été décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur le 10 janvier 1890, soit maintenant confirmé et le fut définitivement en faveur de la demanderesse Josephine Barrère, femme de Mr. Charles Bisconthenet, et contre Charles Bisconthenet, son mari, et décrétant une séparation de biens, et prononçant une dissolution de la communauté entre eux, aux dépens du défendeur.

Jugement rendu le 3 février 1890.

Jugement signé le 7 février 1890.

(Signé) TH. H. MORTER, Juge.

Je, le soussigné, atteste l'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de février de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix.

TH. BUISSON,
Député Greffier.

18 fév—2f au 20 j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Spicer Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,130—Division A.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles Forbes, administrateur de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

22 fév—22 27—2 mars

Succession de Adolphe Fritsche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 29,345—Division C. —Attendu que John B. Vinet, administrateur, a publié à présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolphe Fritsche, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

22 fév—22 27—2 mars

Succession de John Law.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 29,166.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 fév—21 26—3 mars

Succession de John Jackson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 26,086—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas H. Fallon, comme syndic spécial de cette succession et de cette succursale, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

21 fév—21 26—mars 2

Succession de Veuve F. G. Gaspard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 26,887—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Forbes, administrateur de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

20 fév—20 25—1er mars

Succession de Mme Elizabeth Heisel, épouse Decoster et Joseph Coleman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 29,349—Division E.—Attendu que Joseph Coleman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Heisel, épouse de Joseph Coleman, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 fév—21 26—2 mars

AVIS AUX CREANCIERS

Charles Desforges vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 28,890—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Desforges, syndic spécial de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

22 fév—22 27—2 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la District pour la Paroisse d'Orléans—No 29,164—Division A.—John B. Laidaude vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens de la part de John B. Laidaude soit acceptée, qu'une réunion des créanciers soit convoquée pour le LUNDI 3 mars 1890, à 11 heures A. M., à 26 Commercial Place, en cette ville, pour élire un syndic, voter sur la décharge ainsi que pour nommer un comité de surveillance, et qu'avis de jugement ci-dessus donné leur soit donné par publication à la cour, par D. B. Chenet, notaire public, et que dans l'intervalle toute poursuite contre la personne ou la propriété de l'insolvable soit suspendue.

Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1890.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme :

FRED. D. RANKIN, Député Greffier.

22 fév—1er 3 mars

ASSURANCES.

Conformément aux Règlements de ce Chargé, la

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889 :

Primes restes dues à cette date, savoir :	
Primes restes dues à cette date, savoir :	
Primes restes dues à cette date, savoir :	